

Ce jour d'aujourd'hui quinze frimaire an deux
de la République Française, 7^e Feb^r 1803.
au fort St. Philippe de Plaquemine à
midy Preus

Leonard Capitaine de frégate, en vertu
des ordres qui nous ont été transmis par le
Citoyen Laussat Prefet Colonial Commissaire
du gouvernement français en date des neuf et dix
du Present Par les quels il nous est ordonné
de nous transporter au fort de Plaquemine
vers le bas du fleuve et d'en prendre possession
des mains du commandant Pierre et Mal
au Nom de la République Française.
nous ayant transmis à ce nécessaire tout
pouvoir en vertu de ceux qu'il tient de
Bonaparte Premier Consul.

En conséquence nous étant présenté
au dit fort accompagné des Militaires
tant de la ville que du bas du fleuve, de
M. Jeantelly leur Capitaine, des citoyens
Julien Lieutenant de Vaisseau, Lionard
fil d'aspirant de la Marine, des citoyens
Nicolas Roche, et Achil signers Nous
avons nommé Borissierement pour le bien

Du Cessia. Le premier n'a autre Lieutenants,
Le second Soulieutenants

Après avoir communiqué est échangé
: Sicut Colonel Nos pouvoirs à M. De Jarrotte de commandant
du dit fort en présence de nos troupes
respectives, Lecture en ayant été donnée
Le commandant de S. M. C. ayant
fait amener son pavillon par une salve
D'artillerie à l'instant nous à remis les
Clef du fort, desuite j'ai fait arborer
le Pavillon de la République française
et honoré par une salve D'artillerie de 11
coup de Canon et répété par plusieurs
Décharge de mousquetterie tiré par les
braves miliciens qui nous accompagnaient
avec les cris répété de vive la République
Vive Bonnaparte.

Au même instant le Citoyen Léonard
fils ayant été par nous nommé pour
prendre possession du fort Bourbon à
Egalement arboré le Pavillon national
par les mêmes salves et cris de vive la
République, Vive Bonnaparte,

Et remise à l'expédition le Citoyen
Antier avec des Miliciens praxides possession
Du fort de la Palis.

Nous avons en conséquence
Vignés avec nos officiers denommé ci-
dessus l'acceptation de la remise à
l'ancien Commandant du fort pour
S. M. C. et lui avons donné copie
des présentes pour la décharge envers son
Gouvernement, et reçu copie signés par
lui de la dite remise.

Fait au fort de la Palis
Le an et jour avant dit

Pedro Garro

Lionard

Al. Sigur

Gentilly Drouilly

Alphonse

Roche

non proest verba de la
Remise de fort de Bourbon
Plaque min et Balise de la
Leonard - Capito de negat
Pour la République française